

Dépôt auprès de l'AMF de prospectus d'admission de titres obligataires aux négociations sur Euronext Paris

Janvier 13, 2017

Technip annonce avoir sollicité un visa de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») sur deux prospectus concernant l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris des titres obligataires émis antérieurement suivants :

- obligations convertibles non-dilutives et remboursables uniquement en numéraire pour un montant de 450.000.000 d'euros portant intérêt à 0,875%, émises le 25 janvier 2016 et le 10 mars 2016 et à échéance du 25 janvier 2021 (code ISIN : XS1351586588) ;
- obligations sèches pour un montant de 100.000.000 d'euros portant intérêt à 4%, émises le 14 juin 2012 et à échéance du 14 juin 2032 (code ISIN : FR0011270487) ; et
- obligations sèches pour un montant de 100.000.000 d'euros portant intérêt à 3,75%, émises le 7 octobre 2013 et à échéance du 7 octobre 2033 (code ISIN : FR0011575448)

(ensemble, les « **Titres** »).

Sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF ce jour, l'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris interviendra le 16 janvier 2017.

Dans le cadre de l'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

Information importante

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France. Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement en Afrique du Sud, en Australie, aux États-Unis d'Amérique, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation au droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Espace Économique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de Titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Titres peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- a. des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;**
- b. moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre ; ou**
- c. dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la**

Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de Titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'émission des Titres et sur les Titres objet de l'émission, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Titres, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

France

Les Titres n'ont pas été offerts ou cédés et ne seront ni offerts ni cédés, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession de Titres ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, agissant pour compte propre, tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-2, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier.

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement et directement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« Investment Professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les Titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

États-Unis d'Amérique

Ce communiqué de presse est publié à des fins informatives uniquement, et ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat des titres financiers aux États-Unis d'Amérique.

Les Titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « Securities Act »), ou du droit de l'un quelconque des Etats des États-Unis d'Amérique, et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou transférés aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou du droit des Etats susvisés.

°
°°



Investor and Analyst Relations

Aurélia Baudey-Vignaud	Tel. +33 (0) 1 85 67 43 81	E-mail: abaudeyvignaud@technip.com
Elodie Robbe-Mouillot	Tel. +33 (0) 1 85 67 43 86	E-mail : erobbemouillot@technip.com

Public Relations

Laure Montcel	Tel. +33 (0) 1 49 01 87 81	
Delphine Nayral	Tel. +33 (0) 1 47 78 34 83	E-mail: press@technip.com

More information

Website <http://www.technip.com>



[@TechnipGroup](https://twitter.com/TechnipGroup)